

Lundi 21 septembre, les Organisations Syndicales Représentatives ont été conviées à la 1ère réunion de négociation d'un « **Accord de Préservation de la Compétitivité** »

AXES DE REFLEXION DE LA DIRECTION

Les 2 objectifs de cette négociation sont :

- atténuer l'impact des suppressions de postes
- renforcer la compétitivité et préserver nos compétences et nos emplois pour le futur

La Direction nous a présenté les sujets qu'elle souhaitait aborder :

- gel de la politique salariale du 01/07/2021 au 30/06/2022
- révision de notre dispositif Compte Epargne Temps
- instauration d'un délai de carence maladie
- remise à plat du dispositif de la prime inconvénient
- révision du calcul de l'indemnité retraite
- évolution de la subvention des œuvres sociales
- revue de l'Aménagement du Temps de Travail du personnel en heures (aménagement collectif du temps de travail (ACT/JRTT), débit/crédit, badgeage, annualisation...)
- adaptation de la convention de Forfait à l'évolution de notre activité sur les prochaines années
- rapprochement des statuts entre Airbus SAS et Airbus Operations

POSITION DE LA CFTC

Les axes de réflexion sont nombreux pour certains salariés...

...aucune mesure concernant les dirigeants !

L'équité est une valeur essentielle de la CFTC et nous l'avons rappelé à la Direction

La Direction nous a annoncé qu'elle ne touchera pas aux éléments de salaires (salaire de base, 13^{ème} mois, ancienneté, prime d'équipe, part variable)

C'était un prérequis fixé par la CFTC pour respecter le travail et les efforts des salariés

L'APLD, les budgets CORAC, les mesures d'accompagnements et les prêts de main d'œuvre sont les premiers leviers pour atteindre notre objectif de 0 départ contraint

Prochaine réunion le 5 octobre...

